



## DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

**Réunion du jeudi 21 mars 2024**

**Présents** : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Christian LABORDE, Robert RITTIMANN, Fabrice SIMON

**Absent excusé** :

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à [competitions@gironde.fff.fr](mailto:competitions@gironde.fff.fr) sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

### FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

Compétition	Poule	Date	Club	Recevant	Club	Visiteur
U12D3	A	03/02/2024	523443	ES BRUGES 24	500042	BDX ETUDIANTS CLUB 22
U13D2	D	27/01/2024	549494	FCC DU CREONNAIS 1	544160	UNION SAINT BRUNO 1
U13D5	B	16/03/2024	560755	ATHLETIC 89 FC 2	580441	AS BEAUTIRANAISE 1
U13D6	L	09/03/2024	551098	SUD GIRONDE FC 1	554200	CA CASTETS EN DORTHE 1
U13D6	I	16/03/2024	553792	F.C. COTEAUX LIBOURNAIS 2	560500	FC ALLIANCE DU MORON 2



## DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

### COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

#### U12 DEPARTEMENTAL 3

##### *Courrier*

**Courriel de la JS TEICHOISE (505644) du 20.03.2024**, qui nous informe que le club SP.C. LA BASTIDIENNE a déclaré forfait pour la rencontre **27806507 U12 D3 Poule B** du 16.03.2024, opposant SP.C. LA BASTIDIENNE 24 – JS TEICHOISE 22.  
**Après vérification, la commission décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de SP C LA BASTIDIENNE 24.**

##### *Décisions administratives*

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U12 D3	09.03	POULE A	27812892	SP.C. LA BASTIDIENNE 23	500057	Absence du rapport de constat d'échec	42 €
U12 D3	09.03	POULE A	27812892	SP.C. LA BASTIDIENNE 23	500057	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
U12 D3	16.03	POULE B	27806507	SP.C. LA BASTIDIENNE 24	500057	Forfait 1er et 2ème match	44 €

#### U13 DEPARTEMENTAL 3

##### *Décisions administratives*

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U13 D3	16.03	POULE C	27828049	SP. CHANTECLER BX NORD LE LAC 1	505674	Forfait 1er et 2ème match	44 €

#### U13 DEPARTEMENTAL 5

##### *Décisions administratives*

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U13 D5	16.03	POULE A	27809645	US CENON 3	511449	Absence du rapport de constat d'échec	42 €
U13 D5	16.03	POULE A	27809645	US CENON 3	511449	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
U13 D5	16.03	POULE B	27826050	ATHLETIC 89 FC 2	560755	Feuille de match en retard	44 €



# DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### U13 DEPARTEMENTAL 6

#### *Courrier*

Courriel de l'AS BEAUTIRANAISE DE FOOTBALL (580441) du 02.02.2024 qui déclare forfait général pour son Equipe U13 D6 poule E. La commission valide ce forfait général.

#### *Décisions administratives*

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U13 D6	03.02	POULE E		A. S. BEAUTIRANAISE DE FOOTBALL 2	580441	Forfait Général	<b>110 €</b>
U13 D6	16.03	POULE I	27817682	F.C. COTEAUX LIBOURNAIS 2	553792	Feuille de match en retard	<b>44 €</b>
U13 D6	16.03	POULE I	27817681	LES ROUGES ST JEAN DE LIBOURNE 1	518683	Forfait 1er et 2ème match	<b>44 €</b>
U13 D6	16.03	POULE L	27795819	C.A. GRIGNOLAIS 1	535014	Forfait 1er et 2ème match	<b>44 €</b>
U13 D6	16.03	POULE M	27824009	F. C. GIRONDE LA REOLE 1	554180	Forfait 1er et 2ème match	<b>44 €</b>

Jean-Luc BIDART  
Président de la Commission Football Animation  
et à effectif réduit

Robert RITTIMANN  
Secrétaire de la Commission